Établissement des frais reportés relatifs au
Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)
(000 $)
(Section 3.3.1 page 28 [1])

No de ligne		Budget 2012	Réel 2012	Frais reportés[2]
1	Dépenses d'exploitation	1 866	1 732	(134)
2				
3	Aide financière	10 390	11 123	733
4				
5		12 256	12 855	599
6				
7	Total des frais reportés			599

(1) Mécanisme incitatif convenu par le groupe de travail à la phase 2 du PEN – R-3599-2006.

(2) L'écart constaté en fin d'exercice de 599 K$ a été viré à un compte de frais reportés, ce qui a eu pour effet de ramener le niveau de la dépense réelle à celui projeté au budget, soit 12 256 K$ tel qu'indiqué à la ligne 19 de Gaz Métro-4, Document 1, col.1. Le compte de frais reportés ainsi créé constitue un montant à recevoir et il sera intégré dans les tarifs de l'année 2014.